

# CLAMEUR®

Protégez vos rendements en alliant efficacité, simplicité et sécurité !

Grandes Cultures	Ravageurs	Dose	Nb trait.	Mention abeille*	DAR	ZNT
Céréales (blé, orge, avoine, seigle et triticale)	Cécidomyies	0.1 kg/ha	2	F	35 j : blé, triticale, seigle  42 j : orge, avoine	20 m
	Pucerons des épis	0.08 kg/ha	2	PE		20 m
	Mouches mineuses	0.07 kg/ha	2			5 m
	Tordeuses	0.07 kg/ha	2	F		5 m
	Pucerons du feuillage	0.07 kg/ha	2	PE		5 m
	Cicadelles	0.07 kg/ha	2			5 m
Colza	Charançon du bourgeon terminal	0.05 kg/ha	2		21 j	5 m
Colza (uniquement sur colza et crucifères non alimentaires)	Charançon des siliques	0.05 à 0.07 kg/ ha	2	F	21 j	5 m
	Charançon des tiges	0.05 kg/ha	2		21 j	5 m
	Grosse altise	0.05 kg/ha	2		21 j	5 m
	Méligèthes	0.05 kg/ha	2	F	21 j	5 m
Pois protéagineux d'hiver et de printemps	Sitrones Thrips	0.08 kg/ha	2		14 j	5 m
	Puceron vert	0.08 kg/ha	2	PE	14 j	5 m
	Tordeuse du pois	0.08 kg/ha	2	F	14 j	5 m
	Noctuelles défoliaitrices	0.08 kg/ha	2		14 j	5 m
Betteraves	Pégomyie	0.07 kg/ha	2		21 j	5 m
Lin	Thrips du lin	0.07 kg/ha	2	F	21 j	5 m
Pomme de terre	Doryphore	0.08 kg/ha	2	F	21 j	5 m

\*Dangereux pour les abeilles.

F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles

PE : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles



We create chemistry

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

# FICHE D'IDENTITE

**CLAMEUR®** : marque déposée BASF.

- **Autorisation de mise en marché n°** : 9700392.
- **Composition** : 15% alphaméthrine.
- **Formulation** : WG.
- **Classement toxicologique** :

**H302** : nocif en cas d'ingestion.



**Attention**

**H335** : peut irriter les voies respiratoires.

**H373** : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**H400** : très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **DRE** : 6 heures à l'extérieur (8 heures sous abri).

- **Autres conditions d'emploi** :

Ne pas dépasser 30 g de matière active / culture / an. Ne pas stocker la préparation à une température > 40°C. Le port de gants est recommandé lors de l'utilisation de la préparation. Emploi autorisé durant la floraison (voir les usages concernés). Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en période de production d'exsudats sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués (F, PE). Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison. Pour une utilisation sur mélègues s'assurer auprès d'un technicien de la sensibilité de ce ravageur aux pyrèthres dans la zone concernée. Limiter le nombre d'applications à 2 par an, par espèce d'insectes, par parcelles et alterner avec des substances actives à mode d'action différent.

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile EN 374-3, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque A2P3.

## AVANT L'APPLICATION



**1** Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



**2** Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



**3** Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



**4** Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



**5** Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



**6** Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

## APRÈS L'APPLICATION



**8** Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



**9** Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



**10** Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofilm®.

® Marque déposée Sté PANTEK France

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	<b>N°Azur</b> 0 810 02 30 33 ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	<b>Phyt'altitude</b> <b>N°Vert</b> 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : <b>01 49 64 57 33</b>
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<b>N°Azur</b> 0 810 12 18 85 ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

## PENDANT L'APPLICATION



**7** Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Avril 2016 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF France Division Agro (0810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 804CEIE0416EST.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).